

L'an deux mil dix-huit, le seize octobre à vingt heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le cinq octobre deux mil dix-huit, s'est réuni à la salle de réunion du SICOTRAL située 2, voie de Chaume à Lerrain en séance publique.

De la Communauté de Communes Les Vosges côté sud ouest :

Titulaires : ADAM Christian, ANDELOT Serge, BERNARD Daniel, BOGARD Gérard, CAYTEL Marie Louise, DESTRIGNEVILLE Hervé, FATET Patrick, FATET Pascal, GORNET François, LALLOZ Jacques, NICOLAS Claude et ROCHE Monique.

Suppléant : Néant.

De la Communauté de Communes de Mirecourt Dompierre :

Titulaires : AUBRY Pascal, CUSSENOT Bernadette et VAILLANT Christian.

Suppléant : Néant.

De la Communauté d'agglomération d'Epinal :

Titulaires : AUBRY Michel, BLAISE Etienne, DAGUEY Nicole, JOLLET Philippe, MAURICE Jean-François et MILOT Carine.

Suppléant : Néant.

Etaient excusés : DUPONT Sylvette, BISCH Stéphane, LELARGE Pascal, MARTIN François, MULOT Louis, NOEL Gérald et RAMBAUT Patrick.

Pouvoirs : Mr LELARGE Pascal donne pouvoir à Mr BOGARD Gérard, Mr NOEL Gérald donne pouvoir à Mr ADAM Christian.

Etaient absents : GAUDE Michel.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 20h35.

Le Président commence sa réunion et demande s'il n'y a pas de questions concernant le compte rendu de la réunion du 26 Avril 2018 envoyé par mail le 27 Avril 2018, le compte rendu est donc approuvé.

Sur proposition du Président, Marie Louise CAYTEL a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1/ Règlement Général de Protection des Données (RGPD) convention avec le CDG 54
- 2/ Convention médecine préventive avec le CDG 88
- 3/ Mandat au CDG 88 pour lancer les procédures de remise en concurrence des contrats prévoyances : maintien de salaire et santé
- 4/ Avis sur le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets
- 5/ Vente du camion OM
- 6/ Vente du bureau d'accueil
- 7/ Achat d'un camion de collecte sélective et demande de subventions
- 8/ Collecte de l'amiante en déchetterie
- 9/ Rapport d'activité 2017
- 10/ Concours papiers 2018-2019.

1/ Modification du tableau des effectifs et avancement de grade.

Le président propose de passer une convention avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle afin qu'il puisse mettre à disposition du centre de gestion des Vosges le personnel nécessaire pour travailler sur la mise en conformité de la réglementation européenne du Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical accepte de passer cette convention.

2/ Convention médecine préventive avec le CDG 88

Le président explique que le Centre De Gestion des Vosges met en place une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive à compter du 1er Janvier 2019. Cette nouvelle convention assurera la pérennité de la surveillance médico-professionnelle de tous les agents des collectivités locales vosgiennes, tout en facilitant les procédures de gestion administrative pour les collectivités et pour le Centre De Gestion.

Jusqu'à présent nous payons 90 € par acte. Avec cette nouvelle convention une cotisation additionnelle de 0.45 % remplacera le paiement à l'acte.

Assiette	Cotisation actuelle (0.8+0.5%)	Médecine (+0.45 %)	Nouvelle cotisation
493972 €	6422 €	2223 €	8645 €

Pour info en 2017 le SICOTRAL a payé 23 visites médicales à 90 € soit 2070 €.

En 2018 jusqu'aujourd'hui seulement 6 visites médicales à 90 € soit 540 €.

Cette nouvelle convention n'est pas avantageuse mais nous n'avons pas le choix si nous poursuivons la surveillance médicale de nos agents qui est obligatoire. En cas de besoins, les services santé et sécurité du Centre de Gestion peuvent être des bons supports.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical accepte de passer cette nouvelle convention d'adhésion au service médecine préventive.

3/ Mandat au Centre De Gestion 88 pour lancer les procédures de remise en concurrence des contrats prévoyances : maintien de salaire et santé

Le président explique que le Centre De Gestion des Vosges lance les procédures de remise en concurrence des contrats groupe prévoyance et mutuelle santé qui arrive à échéance le 31 décembre 2019, pour cela nous devons les mandater pour le faire.

Apparemment la mutuelle INTERIALE satisfait moyennement le centre de gestion : leur présence est très limitée sur le terrain et ils ont la volonté d'augmenter les tarifs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical accepte de mandater le centre de gestion des Vosges pour lancer les procédures de remise en concurrence

4/ Avis sur le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets

Le président explique que La loi NOTRE a élargi les compétences des régions dans le domaine de la planification des déchets, les régions sont dorénavant compétentes pour l'élaboration et le suivi d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) qui concerne tous les types de déchets.

Le projet PRPDG a été construit dans le cadre d'une démarche partenariale et de concertation avec l'ensemble des acteurs réunis en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi.

Lors de la dernière commission consultative, celle-ci a émis un avis favorable sur les projets de plan et d'évaluation environnementale aux horizons 2025 et 2031 fixant les objectifs et les moyens pour une gestion durable des déchets dans la région Grand Est.

Sur proposition du Président, le comité syndical à l'unanimité donne un avis favorable à ce projet de plan.

5/ Vente du camion OM

Le président explique qu'il convient de vendre un camion de collecte des ordures ménagères.

L'entreprise AMV du 63 (PUY DE DOME) s'est porté acquéreur de notre ancien camion au tarif de 9000 € NET.

Monsieur AUBRY Pascal informe les délégués que nous avons eu d'autres offres moins intéressantes et que ce camion partira dès que possible afin de ne plus faire de frais d'entretien dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical accepte de vendre le camion au tarif de 9000 € NET à l'entreprise AMV.

6/Vente du bureau d'accueil

Le président explique qu'il a été nécessaire de réorganiser les bureaux du SICOTRAL, nous avons dû remplacer le bureau d'accueil par 2 bureaux, il convient donc de revendre le bureau d'accueil (prix d'achat neuf 2800 €). Nous l'avons mis en vente sur le bon coin au tarif de 1000 €, nous n'avons pas eu de contact.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical accepte de vendre ce bureau et donne pouvoir au président pour le céder au meilleur prix.

7/ Achat d'un camion de collecte sélective et demandes de subventions

Le président explique qu'il convient de remplacer un camion de collecte sélective qui date de 2009 et qui a 340 000 kms.

Cet achat est prévu dans nos investissements.

Le Président propose de demander des subventions au Conseil Départemental, à la Région et la DETR.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical accepte de demander les subventions.

8/ Collecte de l'amiante en déchetterie

Le président explique que suite à des demandes régulières d'usagers pour apporter de l'amiante en déchetterie, nous nous sommes renseignés sur le coût et le fonctionnement de la mise en place de cette collecte.

Les grandes lignes :

La collecte aura lieu les premiers jeudis du mois sur les sites de Bains, Darney et Dompain, avec un agent formé et protégé. Les déchets amiantés acceptés : plaques, objets, uniquement de l'amiante lié. La poussière n'est pas acceptée. Les usagers devront pré-emballer leurs déchets, et respecter un horaire de rendez-vous. Qu'ils auront demandé préalablement. Seuls les particuliers seront acceptés.

Financièrement, voici ce que cette collecte va nous coûter :

Entre l'achat des équipements de protection individuel, la location des contenants, la collecte et le traitement nous estimons à environ 2000 € / An. Il est évident que cela a un coût mais nous devons toujours pouvoir répondre aux demandes de nos usagers en rendant un service adapté à notre territoire rural. Les déchets d'amiante sont considérés comme dangereux il me semble préférable des les accepter en assurant toute la sécurité nécessaire plutôt que les voir s'envoler dans la nature.

Monsieur BOGARD Gérard nous demande d'être très vigilants surtout concernant les quantités afin de ne pas tomber dans l'excès.

Vous trouverez en pièce jointe à ce compte rendu, le protocole que les usagers devront remplir avant de déposer de l'amiante. N'hésitez pas à nous apporter vos remarques ou suggestions.

L'amiante sera ensuite enfouie dans une décharge spécifique pour les produits dangereux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical accepte de collecter l'amiante en déchetterie.

Le président explique que si cette collecte s'avère trop contraignante et si les usagers ne respectent pas les règles, elle sera arrêtée.

9/ Rapport d'activité 2017

Le président demande aux délégués s'ils ont des questions sur le rapport d'activité 2017 envoyé avec la convocation. Il présente ce résumé :

Le total des déchets collectés est de 9 300 tonnes pour 25 000 habitants.

Nous sommes un syndicat qui produit peu de déchets. 372 kg par habitant tout déchet confondu. La moyenne des vosgiens est de 524 kg. Nous produisons donc 1 tiers de moins de déchets que la moyenne vosgienne.

Notre production d'ordures ménagères est de seulement 91 kg par habitant. C'est sans nul doute l'un des meilleurs résultats du Grand Est. La volonté gouvernementale est de faire adhérer le plus possible de collectivités à la redevance incitative pour combler le retard national que nous avons par rapport aux autres pays européens.

Nous recyclons plus de déchets que la moyenne vosgienne cependant nos quantités de déchets collectés en déchetterie restent raisonnables.

Concernant l'aspect financier, notre coût à l'habitant est de 61 € par habitant contre 80 € pour la moyenne départementale soit 19 € de moins. Pour l'ensemble des collectivités Lorraines qui pratiquent la redevance incitative notre coût est inférieur de 8 € par habitant. En d'autres termes nous sommes moins chers que les moins chers de Lorraine.

Il n'y a que sur les déchetteries que nos résultats sont hauts. Cependant l'accueil des usagers sur ces sites, en termes de sécurité et de tri des déchets, me semble primordial. C'est aussi grâce à cet outil que nous pourrions maîtriser la quantité de dépôts sauvages. Nous engageons régulièrement des travaux en ce sens et nous étudions une nouvelle organisation qui permettra un meilleur accueil tout en maîtrisant les coûts.

Ces bons résultats ont été obtenus grâce au tri réalisé par les usagers et à notre personnel qui comptait en 2017, 7 chauffeurs, 3 ripeurs et gardiens remplaçants, 5 gérants de déchetteries, 3 agents polyvalents réalisant des tâches techniques et administratives et 4 agents administratifs.

En termes de communication, notre action se porte en particulier vers la jeunesse avec des animations réalisées lors des NAP et dans les écoles notamment à travers du concours papier. Nous avons reversé à des associations 2 500 € grâce à la revente du papier et 1 500 € lors de l'opération

de collecte des textiles. Nous avons également accueillis des enfants pour des visites de sites et pour un spectacle qui s'est tenu à Monthureux sur Saône.

En conclusion, ce rapport montre que nous sommes en bonne santé mais il faut rester vigilant car le domaine des déchets est sans cesse en évolution.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve le rapport d'activité de 2017.

10/Concours papiers 2018-2019.

Comme chaque année, le SICOTRAL a proposé à 4 nouvelles écoles de participer au concours de collecte des papiers.

Le principe de ce projet reste le même et se décompose en 2 points :

1 / La collectivité soutiendra financièrement l'école en fonction des tonnages collectés tout au long de l'année.

2/ Organisation d'un challenge entre les coopératives scolaires : celle qui aura collecté le plus de papier (en kg/élève) sera le vainqueur, se verra verser 100 € supplémentaire et visitera un site ou organisera un spectacle en lien avec le tri et le recyclage.

Les écoles pour l'année scolaire 2018-2019 sont les suivantes :

Ecole de Monthureux sur Saône

Ecole de Darney

Ecoles d'Escles et Lerrain

Ecole d'Harol

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical accepte de continuer le concours papiers avec ces 4 nouvelles écoles.

Pour information le président indique que l'année dernière le SICOTRAL à versé :

Ecole de Lamarche : 705.00 €

RPI Bainville aux Saules – Begnécourt - Valfroicourt : 745.00 €

Ecole de Charmois l'Orgueilleux : 502.50 €

RPI Dombrot le sec /Provenchères les Darney /Viviers le Gras : 165.00 €

Total des versements : 2117.50 €.

Quelques points d'informations complémentaires :

Les travaux à la déchetterie de Darney :

Ils viennent de commencer. Nous allons créer une sortie différente de l'entrée pour faciliter la circulation. Le maître d'œuvre est EVI et l'entreprise retenue est PEDUZZI. Les réunions de chantier auront lieu les jeudis matin à 9h00.

La déchetterie est complètement fermée jusqu'au Jeudi 13 Décembre inclus, nous ouvrirons plus Monthureux pour accueillir les usagers.

Horaires des déchetteries :

Les horaires des déchetteries vont être modifiés à partir du 01 Janvier 2019 en instaurant des horaires d'hiver et des horaires d'été.

En fonction de nos taux de fréquentation voici ce que nous vous proposons :

Horaires d'hiver : 8h30-12h00 / 13h00-16h00

Horaire d'été : 8h30-12h00/ 14h30-18h00

Les déchetteries de Lamarche et Monthureux sur Saône auront également un jour de fermeture supplémentaire car elles sont moins utilisées par les usagers.

Je vous propose de tester ces horaires et si nous voyons que cela ne convient pas nous pourrions toujours revenir dessus.

Mise à jour des fichiers de redevables :

Nous sommes actuellement en train de remettre à jour le fichier des usagers avec votre participation afin de n'oublier personne. Notre ciblage est en particulier pour les professionnels. Après quelques recherches nous constatons que certains d'entre eux ne sont pas répertoriés ce qui est injuste par rapport à ceux qui paient. Le manque semble important. Il s'agit là d'être équitable. Tout le monde paie ou personne. Sachant qu'aujourd'hui nous collectons une somme de 150 000 euros.

Voyage annuel :

La visite de sites que nous organisons chaque année sera reportée au printemps car nous aimerions vous faire découvrir le centre de tri du verre et le recyclage du verre à Gironcourt sur Vraine et à Saint Menge, pour le moment ils ne sont pas prêts à nous recevoir. Les animateurs d'EVODIA préparent un parcours pédagogique.

La séance est levée à 21h40.

Le Président,

Christian ADAM

